

# «La relation maître-élève requiert un savant dosage»

Par Aurélie Toninato@[a\\_toninato](mailto:a_toninato) 28.03.2018

**Autorité** Les cas d'abus d'enseignants sur des élèves récemment dévoilés braquent les feux sur le lien délicat qui les unit. Des professionnels font le point sur les limites à respecter.



*La relation professeur-élève est un exercice d'équilibre délicat et périlleux, entre distance et éloignement, autorité et bienveillance. Image: KEYSTONE*

En novembre, d'anciennes élèves ont dénoncé des abus de leur professeur Tariq Ramadan dans les années 80 et 90 au Collège de Saussure, à Genève. D'autres plaintes ont suivi, dans le même établissement mais visant un autre professeur. Celui-ci est aujourd'hui suspendu. Ces tristes affaires braquent les projecteurs sur la relation professeur-élève. Un exercice d'équilibre délicat et périlleux, entre distance et éloignement, autorité et bienveillance. Où mettre le cadre et comment le définir? Comment ces limites ont-elles évolué au gré des ans et des transformations sociétales? Le point avec des professionnels de l'éducation.

Si la relation prof-élève est si délicate, c'est d'abord à cause des acteurs impliqués. Un adulte, détenteur du savoir et mentor, qui jouit d'un pouvoir et d'une certaine aura, face à des jeunes parfois à peine moins âgés que lui, en pleine construction identitaire et soumis à son autorité. Ensuite, ce lien requiert un savant dosage: «C'est facile de séduire quand on est dans une position de supériorité, ne pas le faire demande un vrai travail sur soi, relève Olivier Maulini, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Trop de proximité peut tourner à la fusion et à la confusion; trop d'éloignement à la rupture et à l'indifférence.»

## Faire aimer le sujet, non soi

Si il n'existe pas de recette magique, quelques éléments permettent de tendre vers cet équilibre. Premier impératif: être au clair avec ses objectifs, souligne le professeur. «Vise-t-on plutôt la soumission ou l'autonomie, les remerciements ou l'affranchissement?» Tendre aussi à faire aimer la matière, non à chercher à se faire aimer. «S'il y a confusion entre les deux, on s'expose alors à des manquements plus ou moins graves.»

Une complicité est-elle pour autant à proscrire? «S'il y en a une, tant mieux! L'essentiel est de savoir quel est le but du maître. Nouer une alliance oui, mais d'abord d'ordre cognitif et non affectif. Être un transmetteur de savoir. Non pas un ogre ni un joueur de flûte», image le professeur. Thomas\*, jeune enseignant, relève avoir une relation «bienveillante» avec ses élèves: «Je leur montre de l'intérêt mais sans aller plus loin.» Pour Marc\*, un autre maître, «on peut tout à fait plaisanter et avoir une certaine complicité». Mais le cadre est clair: vouvoiement, distance physique, pas de tête-à-tête dans une salle fermée ou hors de l'école.

À l'heure des nouvelles technologies, qui permettent un contact privé à toute heure, Thomas précise ne jamais avoir de communication individualisée sans en avoir au préalable informé les parents. Face à un élève dans une posture de séduction, lui et Marc sont unanimes: «On explique clairement, mais en prenant un peu des gants, que ce n'est pas adéquat.» Et s'il leur venait d'être troublés par une élève? «Inconcevable de céder. On est des adultes, on sait se retenir!» Un troisième maître ajoute: «C'est à proscrire, quand bien même ce serait un sentiment sincère. S'il est vraiment irrésistible, il faut demander à changer d'école, voire démissionner.»

### **Sortir du rapport de force**

D'autres briques peuvent contribuer à construire le fameux lien. Ce qu'Olivier Maulini appelle des «médiations», soit des références s'intercalant entre maître et élèves, comme des règlements, des manuels, des espaces de parole. En bref, des dispositifs formalisant la relation, «qui fixent le cadre et offrent une forme de protection pour l'un et l'autre, précise le professeur. Car ces médiations aident à sortir du face-à-face, donc du rapport de force, voire du rapport de séduction et de l'arbitraire.»

Enfin, il préconise de développer le travail en équipe. «Il y a historiquement beaucoup de verticalité à l'école, le maître est souvent solitaire. Partager davantage permet d'établir de bonnes pratiques collectivement validées. Dans les métiers de soins par exemple, on parle régulièrement en colloque des questions liées à la relation avec le patient.»

On n'en parle pas assez, mais c'est toujours plus qu'il y a quelques décennies. Un professeur, aujourd'hui retraité, rappelle qu'il y a trente ans, la permissivité et la proximité avec les élèves étaient bien plus grandes. «On voyait les élèves hors des cours, parfois en tête-à-tête.» Et d'ajouter qu'une relation entre un maître et un élève n'était pas condamnée comme aujourd'hui, «on vivait encore avec l'héritage de Mai 68. On disait: «Il ne faudrait pas le faire», mais ça ne scandalisait pas forcément lorsque ça avait lieu. La bride était lâche, certains en ont fait bon usage, d'autres pas...» Et de se rappeler le cas d'un maître qui entretenait une relation intime avec une élève au Cycle, dans les années 70. «Ça s'est su. Mais personne n'a bougé.»

Pour Olivier Maulini, on ne faisait alors pas forcément preuve de plus de tolérance qu'aujourd'hui, simplement les choses étaient tues. «Parents, maîtres, patrons, prêtres, entraîneurs: tous ont pu cacher des pratiques. Parce que le patriarcat faisait régner l'ordre et le primat de la force, qu'il accordait moins d'importance au consentement et à la parole des enfants, que la norme était au secret plus qu'à la transparence, qu'il y avait une sorte d'autorité incontestée de l'éducateur.»

### **Parole libérée aussi à l'école**

De multiples facteurs expliquent que ces actes soient désormais exposés: progrès en matière de droits de la personne et du respect des interdits, évolution de la sensibilité à l'égard des plus jeunes – «On accorde plus d'importance à leur intériorité (sentiments, capacité d'expression, sécurité affective). Ce qui avant était imposé en silence est plus souvent discuté, au niveau pédagogique, juridique et familial.»

Surtout, une libéralisation de la parole a rendu visibles ces abus. «L'école est le reflet de notre société, analyse Jean-Pierre Martinet, membre de l'Union des enseignants du secondaire genevois. Un cap a été franchi avec l'affaire Weinstein, libérant la parole de victimes, et ce même mouvement s'est enclenché à l'école.» D'autre part, l'exigence de transparence à l'égard du maître a augmenté, il doit désormais rendre des comptes. Jean-Pierre Martinet conclut: «Cette libéralisation est éminemment positive. Mais soyons attentifs à ne pas tomber dans un autre extrême: une relation pédagogique aseptisée avec des élèves qui ont peur de nouer un lien avec leur professeur.»

- Noms connus de la rédaction (TDG)

## «Ne pas taire les abus comme l'Église»

La parole se libère mais la médiatisation des cas semble avoir crispé certains maîtres. Un membre de l'Union du corps enseignant secondaire déclarait ainsi à Mise au point: «Il y a un risque, avec cette médiatisation, de faire passer tout le monde pour un harceleur potentiel. Et le risque que la profession soit éclaboussée par une ou deux personnes [...]. Des collègues sont furieux qu'on parle de Saussure comme d'un endroit où il se passe des horreurs. C'est peut-être plus compliqué que ça.»

Faut-il alors régler ces cas à l'interne, voire les taire? «Bien au contraire! répond Jean-Pierre Martinet. D'ailleurs, la plupart des cas dénoncés l'ont été grâce aux signalements de maîtres à leur hiérarchie. En parler ne jette pas l'opprobre sur le métier, mais il faut préciser que ces cas sont des exceptions parmi les milliers de maîtres genevois – même si chaque cas est un cas de trop.» Marc, enseignant, ne comprend pas cette volonté de certains de régler les cas dans une relative confidentialité. «Il faut montrer qu'ils existent pour dire que ça ne devrait pas exister! Toutes proportions gardées, l'école ne doit pas taire les abus comme l'Église a pu le faire avec les actes de prêtres. Elle ne doit pas non plus se contenter de déplacer dans une autre école un prof au comportement problématique.

Il faut appliquer le règlement, ouvrir des enquêtes, actionner la justice, quitte à ce qu'il ne puisse plus enseigner.» Dans la réaction du membre de l'Union, on a aussi pu voir l'expression d'un réflexe corporatiste... «Il n'y a aucun corporatisme, ou alors il est très minoritaire», répond Jean-Pierre Martinet.

Le milieu enseignant serait-il plus enclin à serrer les rangs? «Toutes les professions ont ce réflexe, avance Olivier Maulini, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Il est peut-être plus fort dans l'éducation car historiquement, l'école a été créée pour former à l'écart de la société. Les professionnels doivent aujourd'hui rendre des comptes et l'ingérence passe mal. Mais si le contrôle interne fait défaut, comment s'étonner que l'extérieur vienne s'y substituer?»